

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02702 Numéro SIREN : 429 565 468 Nom ou dénomination : A & A PARTICIPATIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2020 sous le numéro de dépôt 69326

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 16-09-2020

N° DE DEPOT : 069326

N° GESTION : 2000B02702

N° SIREN : 429565468

DENOMINATION : A & A PARTICIPATIONS

ADRESSE : 262 boulevard Saint Germain 75007 Paris

MILLESIME : 2014

Liasse fiscale

AGREMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 51 A
du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N°2050 2014

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2	
Adresse de l'entreprise : 8 Rue de Thorigny 75003 Paris		Durée de l'exercice précédent : 1 2	
Numéro SIRET : 521956546800015		Néant ☐	
		Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 4	
		N° : 3 1 1 2 2 0 1 3	
		Net : 3	
		Net : 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CX	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
Fonds commercial (I)		AH	AI
Autres immobilisations incorporelles		AI	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AI	AM
Terres		AN	AU
Constructions		AP	AQ
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
Autres participations		CU	CV
Crédits rattachés à des participations		BU	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières *		BI	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
Matières premières, approvisionnements		BL	BL
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (I) *		BX	BY
Autres créances (I)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)		CD	CE
Disponibilités		CF	CG
Charges constatées d'avance (I) *		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à court terme		CW	
Primes de remboursement des obligations		CM	
Écarts de conversion *		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	DA
Rappel : (I) Descriptif de la loi :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an : CK
Classe de réserve de propriété :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AGREMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 3) A
du Code général des impôts

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N°2051 2014

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital augmenté ou individuel (1)* (Dont versé : 22 000...)	DA	22 000	22 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Licence de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EX)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 200	2 200	
	Report à nouveau	DH	290 432	115 553	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	380 780	174 929	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DI	695 412	314 682
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DN			
	Avances conditionnées	DS			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DÉTTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 200	1 196	
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 527	43 226	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	69 259	172 840	
Compte récapitulatif	EB				
TOTAL (IV)		EC	86 986	217 262	
Frais de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	782 398	531 944	
ANNEXES	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	86 986	217 262		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5114.10005

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N°2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exemplaire à conserver par le déclarant

Désignation de l'entreprise : **A&A PARTICIPATIONS** Néant ☐ *

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE		
		services*	FG	FI	162 500	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	162 500	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR	162 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	157	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	66 165	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 546	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	5 838
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
		Perte encaisses et changes : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (11)				GF	73 708
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1) - (11)				GG	88 792	
opérations de change	Bénéfice attribué ou perte transférée* (13)			GH	1 237	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (14)			GI	57 554	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	385 849	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 662	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	387 511	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	387 511	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1) + (11) + (13) + (14) + (V) - (VI)				GW	418 749	

(RENVUIS : voir tableau n° 2055) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2002

AGREMENT DGFiP C5114.10006

4

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N°2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 590
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 590
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 590
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices *		IK	41 560
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VI)		IL	554 601
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VII + VIII + IX + X)		IM	173 822
5 - BÉNÉFICE OU Perte (Total des produits - total des charges)		IN	380 780
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	JO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	JY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	JZ	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	JP	
	{ Crédit-bail immobilier	JQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	JH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	JI	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	JK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	JL	
	(7) Dont transferts de charges	AM	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	AN	
	(11) Dont valeurs pour concessions de brevets, de licences (produits)	AO	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	AP	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Liquidation JPM 2		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		1 000	4 590
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont demandées dans le notice n° 2032.

AGREMENT DZPIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article
59 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054 2014

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **A&A PARTICIPATIONS**

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		
						Comptabilisées en résultat, en vertu de l'article 238 A du Code général des impôts		Acquisitions, créations, apports et versements de fonds à poste fixe		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		DB		DP		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF		
	CORP.	Terrains		KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	Doss. Comptes L9	KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Doss. Comptes M1	KM		KN		KO	
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Doss. Comptes M2	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Doss. Comptes M3	KS		KT		KU	3 715	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	2 850	KW		KX	21 215	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 690	LC		LD	11 975	
Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ			
Avances et acomptes		LK		LL		LM				
TOTAL III			LN	10 549	LO		LP	36 905		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		EO		EM		ET			
	Autres participations		EU	16 829	EV		EW			
	Autres titres immobilisés		EP		ER		ES			
	Prêts et autres immobilisations financières		ET	30 000	EU		EV			
	TOTAL IV		EQ	46 829	ER		ES			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			EG	57 377	EH		EI	36 905		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Dépréciations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		par versement de fonds propres		par amortissement et par dépréciation							
		1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		DI			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LO		LO		LO			
	CORP.	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MI		MI	
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		ME	
			Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		ME		MI		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MI		MI	3 715	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers	IU		MI		MI	24 065	MI		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique	IW		MS		MT	19 673	MT		
Emballages récupérables et divers *		IX		MY		MW		MX			
Immobilisations corporelles en cours		IY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes	IC		ND		NE		NF				
TOTAL III		IV		NO		NI	47 452	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		OT		OW			
	Autres participations	ID		OX		OY	16 829	OZ			
	Autres titres immobilisés	II		ZO		2C		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières	IJ		2E		2F	30 000	2G			
	TOTAL IV	13		NI		NK	46 829	NI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		OK		OL	94 281	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2032

AGREMENT DGFIIP C5114.10006

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2014
D.G.F.I.P. N° 2054 bisAnnexe obligatoire (article 39 A
du Code général des impôts)

Exercice N° 2014

3 1 1 2 2 0 1 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS

N° 10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 4 - col. 2) - col. 3 (2)
	Augmentation du montant (fin) des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (3)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Pratiqué résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant (fin) et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables, abéolues dans les conditions énoncées à l'article 238 bis J du code général des impôts, et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de résultat de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) correspondant à la réévaluation.

(3) Si une entreprise ne considère que les immobilisations réévaluées, obtenues au cours de l'exercice, il convient d'y reporter, l'année de la session de la F.I.P., le solde des écarts de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 216 I) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est réservé aux seules entreprises qui ont reporté leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette disposition est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause ne peuvent à aucun moment déduire de leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imposition, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications complémentaires seront données dans la notice 2002.

AGREMENT DGFIP C5114.10006

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2014

Formulaire d'application, article 53 A
du Code général des impôts

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise A&A PARTICIPATIONS										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements affectés aux écarts de sortie de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL I		EF		EG		EH		
Terreins			FI		FJ		FK		FL		
Constructions	Sur sol propre		FM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PI		
	Im. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PN		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	1 213	QB		QC	1 213	
Autres immobilisations corporelles	Im. générales, agencements, aménagements divers		QD	43	QE	2 081	QF		QG	2 124	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5 017	QM	2 545	QN		QO	7 562	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	5 065	QV	5 839	QW		QX	10 903	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			BY	5 065	BP	5 839	BQ		BR	10 903	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement linéaire proportionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement linéaire exceptionnel				
Frais d'établissement		N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13			
Terreins		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Im. gères, agenc. et am. des const.	R5	R6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques, mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Im. gères, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		Y1				Y2	Y3				
TOTAL IV		Y4				Y5	Y6				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		Y7	X9	N9	N4	NT	N10	Y8			
Total général amortissements (NP + NQ + NR)		NW	Total général des dotations (NS + RT + NU)			NY	Total général des reprises (NW - NY)			NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à écho						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						S9		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5114.10006

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N°2056 2014

Formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		A&A PARTICIPATIONS		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	Diminutions : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour amortissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TF	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	3Y	TD	DS	DE	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 3.9.1992 *	4A	IB	IC	ID	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 3.9.1992 *	4E	IF	IG	IH	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quater des H du CGI)	4J	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	4Z	TS	TT	TD	
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5I	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
sur	6A	6B	6C	6D	
immobilisations	6E	6F	6G	6H	
- titres nus en dépréciation	6I	6J	6K	6L	
- titres de participation	6M	6N	6O	6P	
- autres immobilisations financières (1) *	6Q	6R	6S	6T	
Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X	
Sur comptes clients	6Y	6Z	6A	6B	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6C	6D	6E	6F	
TOTAL III	6D	6E	6F	6G	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	
Dont dotations et reprises		7G	7H	7I	
- d'exploitation		7J	7K	7L	
- financières		7M	7N	7O	
- exceptionnelles		7P	7Q	7R	
Titres nus en dépréciation : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-3° du CGI.					
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer doivent être portées sur ce tableau puis être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 III de l'annexe III du CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2002

(5)

DGFIP N° 2057 2014

Trade Export-Import Bank, January 2018 : tadb.gov.tr.

Page 29

AGREMENT DGFP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFP N° 2058-A 2014

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2014	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail (contrats à l'IR) de l'exploitant ou des associés de son conjoint				380 780	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les valeurs particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WJ	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206/-B0)	WY	
	Antennes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2052)			XV	41 560
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WI	Résultats bénéficiaires versés à l'année 205 B du CGI	WZ	
Régime d'imposition : plus-values et impositions différées	Moins valeurs nettes à long terme	— Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — Imposées aux taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			149 033	
				TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS				PORTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régime d'imposition : plus-values et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) — Imposées au taux de 0 % — Imposées au taux de 19 % — Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — Imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
	Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de fruits et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A 9 403	
Régime d'imposition : plus-values et impositions différées	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				
	Majoration d'amortissement*				
	Amortissements déductibles (art. 39-4 du CGI)	K9	Amortissements déductibles (art. 39-4 du CGI)	L2	
	Amortissements déductibles (art. 39-4 du CGI)	L6	Amortissements déductibles (art. 39-4 du CGI)	K3	
Régime d'imposition : plus-values et impositions différées	Amortissements déductibles (art. 39-4 du CGI)	QW	Amortissements déductibles (art. 39-4 du CGI)	TF	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé : Déficit fiscal et successions en ligne (art. 605)			01	
	Déduction des charges par le régime des sociétés de personnes			2A	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				145 646	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XJ	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XN) reportable en avant (ligne XN)				145 646	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

A&A PARTICIPATIONS

1408 EMBURY-CONAGLIA-DE JARDIN 2018 : EMBURY-CONAGLIA-DE

AGREMENT DGFIP C3114.10005

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058 B 2014

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Ligne 2058-B-2014 : voir page 2058

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes X6 et X1 du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIÈTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille(s) séparée(s))		Durations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZY	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		YK	SY
		YZ	SA
		DB	SC
Provisions pour dépréciation *			
		YD	SE
		YF	SG
		YH	SI
Charges à payer			
		YK	SI
		YD	SN
		YF	SO
		YH	SI
TOTALS (YN = ZY + YK) et (YO = ZW + YD)		YN	YO
à reporter au tableau 2058 A :		ligne W1 ligne W11	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant rest à la fin de l'exercice
L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt à investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt déféré sur valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JA	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	JZ

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 du Code des Transports (à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2052.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

AGREMENT DGFiP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2014

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS										Nom ☐ *	
ORIGINES	Rapport à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	DC	115 553	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	DB	174 929		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	DE			Autres répartitions		ZE				
	TOTAL I	DF	290 482		Rapport à nouveau		ZF				
								ZG	290 482		
								ZH	290 482		
TOTAL II											
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit bail mobiliers (préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7			YQ						
	Engagements de crédit bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non facturés				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNIS	Sous-traitance				YT						
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 ans)	J8			XQ	60 500		22 000			
	Personnel existant à l'entreprise				YU	505					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				YS	1 257		3 504			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	3 903		568			
	Total du poste correspondant à la ligne F88 du tableau n° 2052				ZJ	66 165		26 072			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	73		310			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	Z5			YZ	1 473		486			
	Total du compte correspondant à la ligne F93 du tableau n° 2052				YN	1 546		796			
TVA	Montant de la T.V.A. collectée				YY	32 500					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	12 654		1 337			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*				OB						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : ; handicapés) :				YP						
	Effectif affecté à l'activité artisanale :				RL						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
Numéro de centre de gestion agréé *				XP							
Filiales et participations : (liste au 30/09 G prévu par art. 38 II de l'avis III au C.G.D.)											
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
						Plus-values à 15 %	JM		Impôts	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
						Plus-values à 15 %	JP		Impôts	JP	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII									

* Note de participation complétée par le 30/09 à l'annexe 2014

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012 (et dans la notice n° 1058-FS01 pour le régime de groupe).

AGREMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 59 A
du code général des impôts)

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2014

Désignation de l'entreprise : **A&A PARTICIPATIONS** Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine* (1)	Valeur nette réévaluée* (2)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (3)	Autres amortissements* (4)	Valeur résiduelle (5)
I - Immobilisations*	1. Titres liquidés	1 000				1 000
	2. Excédent					
	3.					
	4.					
	5.					
	6.					
	7.					
	8.					
	9.					
	10.					
	11.					
	12.					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Date de cession (1)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-values taxables à 19 % (4)
			Long terme (4)	19 %	15 % ou 16 %	
1	1 000					
2	3 590	3 590				
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraktion résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	3				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	4				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	4				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	3				
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été affectés à titre onéreux de droits autres que ceux sus-					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexée)					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (5)		3 590				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (6)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (7)						

(A) (B) (C)
(A) (B) (C)
(A) (B) (C)

B&B Expert-comptables Janvier 2014 : E&A Participations

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2055.

(1) Des plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 238 G et 239 F du CGI.

13

DGFIP N° 2059-B 2014

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

$$\text{O} \in \text{IR} \quad \left[\frac{\text{O}}{\text{X}} \right]^{\Delta}$$

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 bis et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 bis et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non imposables, ni taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* The publication cost and postage for this article are \$10.00.

AGREMENT DGFIP C5114.10006

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2014

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **A&A PARTICIPATIONS**Néant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rapport de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ③ ou 16 % ④.

Gains nets réalisés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
enclavés du régime du long terme (art. 219 I a sous-0 bis du CGI) ⑤.

Gains nets réalisés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 20 R.M. (art. 219 I a sous-0 du CGI) ⑥.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Impôts sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
MOINS-VALUES NETTES N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme soumises au coût des dispositions antérieures (montants relatifs à la clôture de dernier exercice) N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Impôts sur les plus-values à long terme ⑤	Impôts sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter rel. ⑦ = ② + ③ - ④ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sous-0 bis du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sous-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ⑤		
MOINS-VALUES NETTES N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme soumises au coût des dispositions antérieures (montants relatifs à la clôture de dernier exercice) N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(*) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPF cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2093.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

6102 Entreprises (janvier 2014) : 158 pages

AGREMENT DGFIP C5114.10006

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D 2014

(art. 55 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A&A PARTICIPATIONS		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés :	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N°2059-E 2014

Désignation de l'entreprise : **A&A PARTICIPATIONS**N°ém ☐ *Exercice ouvert le : **01/01/2014**et clos le : **31/12/2014**

Durée en nombre de mois

12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	162 500
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Transferts de charges réintégrées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	3 990
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT	
TOTAL 1	OM	166 490

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation du stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	157
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	5 665
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur la C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...) A.T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	00	5 824

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	160 266
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)		117	160 266

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

3e EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

14/02/2014 - Mise au point - 14/02/2014 - 14/02/2014

AGREMENT DGFIP C5114.18006

Formulaire obligatoire
(art. 35 de l'ann. III au C.O.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N°2059-F 2014

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 31122014 N° SIRET 4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A&A PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 8 Rue de Thorigny

CODE POSTAL 75003 VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1375

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ALACH Prénom(s) Pierre Alexandre

Nom marital % de détention 21.82 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 09/12/1982 N° Département 94 Commune Villecresnes Pays

Adresse : N° 16 Voie Rue du Parc Royal

Code Postal 75003 Commune Paris Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique ALACH Prénom(s) Maxime

Nom marital % de détention 21.82 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 01/08/1987 N° Département 94 Commune Villecresnes Pays

Adresse : N° 16 Voie Rue de Thorigny

Code Postal 75003 Commune Paris Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-J- 2014

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

A&A PARTICIPATIONS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DATE d'expiration du justificatif: 31/12/2015

AGREMENT DGFIP C5114.10006

Formulaire obligatoire
(art. 35 de l'ann. III de la C-51)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2014

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXERCICE CLOS LE	31/12/2014	N° SIRET	4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	A&A PARTICIPATIONS		
ADRESSE (voie)	8 Rue de Thorigny		
CODE POSTAL	75003	VILLE	Paris
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE		PS	4

Forme juridique	SNC	Dénomination	BANACOLOMBIER
N° SIREN (si société établie en France)	800659294	% de détention	50,00
Adresse :	N° 8	Voie	Rue de Thorigny
	Code Postal 75003	Commune	Paris
		Pays	France

Forme juridique	SCI	Dénomination	BERRYER INVEST
N° SIREN (si société établie en France)	793819699	% de détention	49,00
Adresse :	N° 8	Voie	Rue de Thorigny
	Code Postal 75003	Commune	Paris
		Pays	France

Forme juridique	SCI	Dénomination	FAXINVEST
N° SIREN (si société établie en France)	531572055	% de détention	49,00
Adresse :	N° 8	Voie	Rue de Thorigny
	Code Postal 75003	Commune	Paris
		Pays	France

Forme juridique	SNC	Dénomination	FALAVIER
N° SIREN (si société établie en France)	428396701	% de détention	33,00
Adresse :	N° 37	Voie	Rue des Acacias
	Code Postal 75017	Commune	Paris
		Pays	France

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux soumis en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 11084 * 15 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts) N° 2065-SID (2014)

Direction Générale des Finances Publiques **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS** Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2014 et clos le 31/12/2014 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration soumise par le résultat d'ensemble du groupe ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE Adresse du siège social :

Identification du destinataire : A&A PARTICIPATIONS
8 Rue de Thorigny
75003 Paris
4 2 9 5 6 5 4 6 8 0 0 0 1 5
N° SIRET

Préciser éventuellement :
- l'ancienne adresse en cas de changement :
- le téléphone :

B ACTIVITÉ Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Activités immobilières
Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à V du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
Pour les sociétés filiales, déléguées, adresse de l'administration et n° d'identification de la société mère :
N° SIRET :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal 1	Bénéfice imposable au taux de 33,33 %	107 526	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne 200 du 2005 A ou 372 du 2005 B)
2 Plus-values 2	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la cession et de la sous-cession de brevets d'invention de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2005A ou 398 du 2005B) (sous déduction du montant imposable à 15% du cadre 1)		
	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Autres plus-values imposables au taux de 15 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées au 28e questionnaire
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être rattachés des résultats mentionnés en C-1 et C-2	Entreprises nouvelles au 4e trimestre ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôle de compétitivité ☐	
	Entreprises nouvelles au 4e trimestre ☐		Zones franches d'activités au 4e trimestre ☐	Autres dispositifs ☐	Zones de revitalisation de la filière art 111 (questionnaire) ☐
	Sociétés d'investissement immobilières cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer l'ou selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de nature française ou étrangère, ayant donné lieu à la déduction d'un coefficient de crédit d'impôt Imputé déjà versé au Trésor (Cet état d'imputation indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement et 2. Au titre des revenus mobiliers est afférent, au vu d'une surimpression fiscale, contributives avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un état d'impôt représentant de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.
Totaux figurant en annexe au cadre VII de l'imprimé n° 2065

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

CGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- Professionnel de l'expertise comptable : FIDREX 14 RUE DE LA PERPÉTUE 75008 PARIS 0153043800
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA :

A Paris le 21/02/2015
Signature et qualité du déclarant : F. ALACH Prédent

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

N° 2065 bis-SD
(2014)

[illegible]

A&A PARTICIPATION
SAS au capital de 22 000 euros
8 rue de Thorigny-75003 PARIS
429 565468 RCS PARIS

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2015**

L'An deux mille quatorze, le trente juin à 12h, les actionnaires de la société A&A PARTICIPATION SAS au capital de 22 000 euros se sont réunis au siège de la société, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Président.

CAFIGEX, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice AIACH.

La présidente constate, d'après la feuille de présence, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la Présidente et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014
- approbation des comptes
- affectation du résultat
- rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions.
- questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les statuts, les copies des lettres de convocation, la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance, les comptes annuels au 31 décembre 2014, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes et le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport de gestion et des rapports du Commissaires aux Comptes, puis la Présidente offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Après échange d'observations la Présidente fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.



Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion, les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, à la Présidente et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale arrête le bénéfice de l'exercice à 380 780 euros et décide de l'affecter en totalité au report à nouveau.

Il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des exercices 2011, 2012 et 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve les conclusions de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. Du tout il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Fabrice AIACH
Le Président



Certifié Copie

A&A PARTICIPATIONS
SAS au Capital de 22 000 euros
262 bd Saint Germain
75007 PARIS
Tél. 01 42 77 48 00 - Fax 01 42 77 35 92
RCS PARIS B 429 565 468

A&A PARTICIPATIONS

Liasse fiscale

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

CAFIGEX
7 Rue Chateaubriand
75008 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2014

CAFIGEX
7 Rue Chateaubriand
75008 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

A&A PARTICIPATIONS

8, Rue de Thorigny
75003 PARIS

Aux associés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS A&A PARTICIPATIONS tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 11 juin 2015

CAFIGEX

Le commissaire aux comptes

Cédric ABEHSERA, Associé.

A&A PARTICIPATIONS

8 Rue de Thorigny
75003 Paris

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2014 au 31/12/2014

A&A PARTICIPATIONS

Etats Financiers

Etats Financiers

A&A PARTICIPATIONS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 715	1 213	2 502	0,32		
Autres immobilisations corporelles	43 738	9 690	34 047	4,36	5 483	1,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	16 829		16 829	2,15	16 829	3,16
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30 000		30 000	3,83	30 000	5,94
TOTAL (I)	94 281	10 903	83 378	10,88	52 312	9,83
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	200		200	0,03	4 701	0,88
. Autres	529 828		529 828	67,72	93 620	17,60
Capital souscrit et appelé, non versé					150 000	28,20
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	168 991		168 991	21,00	231 311	43,43
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	699 019		699 019	83,94	475 632	90,17
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	793 301	10 903	782 398	100,00	531 944	100,00

A&A PARTICIPATIONS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	22 000	22 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2,81	4,14
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 200	2 200
Report à nouveau	290 432	115 563
	37,12	21,72
Résultat de l'exercice	380 780	174 929
	40,67	32,00
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	695 412	314 682
	68,00	59,16
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 200	1 196
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,13	0,22
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux	9 103	43 226
. Etat, impôts sur les bénéfices	1,16	6,19
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 424	0,95
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	89 259	172 840
Autres dettes	8,66	32,49
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	86 986	217 262
	11,12	40,04
(V)		
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	782 398	531 944
	100,00	100,00

A&A PARTICIPATIONS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	162 500		162 500	100,00			162 500	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	162 500		162 500	100,00			162 500	N/S
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			162 500	100,00			162 500	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			157	0,10	156		1	0,64
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			60 165	40,72	26 072		40 093	163,78
Impôts, taxes et versements assimilés			1 546	0,95	796		750	94,22
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 898	3,59	1 058		4 840	451,86
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			2	0,00			2	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			73 708	45,36	28 082		45 526	162,47
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			88 792	54,64	-28 082		116 374	418,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					1 237		-1 237	-100,00
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			57 554	35,42			57 554	N/S
Produits financiers de participations			385 849	237,40	245 000		140 849	37,49
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			1 662	1,02			1 662	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			387 511	238,42	245 000		142 511	68,17
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			387 511	238,42	245 000		142 511	68,17
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			418 749	257,69	218 155		200 594	91,95

A&A PARTICIPATIONS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 590		4 590	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	4 590		4 590	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000		1 000	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 000		1 000	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 590		3 590	N/S
Participation des salariés (IX)	41 560	43 226	-1 666	-3,84
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	554 601	246 237	308 364	125,23
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	173 822	71 308	102 514	143,76
RÉSULTAT NET	380 780	174 929	205 851	117,60
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

A&A PARTICIPATIONS

Annexe

Annexe**A&A PARTICIPATIONS****ANNEXE**

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2013 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 782 997,81 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 380 779,57 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/02/2015 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposables.

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 94 281 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 548	36 904		47 452
Immobilisations financières	46 829			46 829
TOTAL	57 377	36 904		94 281

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 10 903 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 065			10 903
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	5 065			10 903

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel industriel	3 715	1 213	2 502	3 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	24 065	2 129	21 936	5 ans
Matériel de bureau et informatique	7 698	5 870	1 828	5 ans
Mobilier	11 975	1 691	10 284	5 ans
TOTAL	47 452	10 903	36 549	

3.2 - Etat des créances = 560 028 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	30 000		30 000
Actif circulant & charges d'avance	530 028	530 028	
TOTAL	560 028	530 028	30 000

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 22 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1375	16,00	22 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1375	16,00	22 000

4.2 - Etat des dettes = 86 986 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 200	1 200		
Dettes fiscales & sociales	16 527	16 527		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	69 259	69 259		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	86 986	86 986		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 200 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 200
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 200

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 162 500 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	162 500	100,00 %
TOTAL	162 500	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

A&A PARTICIPATIONS**ANNEXE**

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 200 E

Charges à payer		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		1 200
	Fournisseurs fnp(408100)	1 200
	TOTAL	1 200

A&A PARTICIPATIONS
Société par Actions Simplifiée

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

CAFIGEX
7 Rue Chateaubriand
75008 PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

A&A PARTICIPATIONS

8, Rue de Thorigny
75003 PARIS

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons mon rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris, le 11 juin 2015

CAFIGEX

Le commissaire aux comptes

Cédric ABEHSERA, Associé.